

MAIRIE DE HARDINVAST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVAST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 10 MARS 2016

Le dix mars deux mille seize à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, M. Christian EUGENIE, Mme Chantal HUBERT, M. Yann LANCELOT, Mme Marie-Hélène LANGLET, M. Benoit MARTYN, M. Grégory NEEL, Mme Isabelle GAMACHE (arrivée en cours de séance), Mme Virginie LE POITTEVIN, M. Laurent LE MARQUIS (arrivé en cours de séance), M. Jean-Yves LAURENT, M. Christophe POLIDOR, M. Eric RULIER.

Étaient absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Virginie LE POITTEVIN

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Validation de devis

Les comptes-rendus des séances des 26 novembre et 14 décembre 2015 sont approuvés à l'unanimité.

Accord unanime de l'assemblée

Début de la séance : 18h30

Monsieur le Maire débute la séance par la projection d'un film présentant un écoulement d'eau assez important dans le clocher de l'église, suite à la tempête du mercredi 9 mars dernier. Les entreprises ayant réalisé les travaux de rénovation de l'édifice seront recontactées pour remédier au problème.

PERSONNEL

Formation recyclage Sauveteur Secouriste

Les deux agents communaux Sauveteurs Secouristes du Travail, ont actualisé leurs compétences le 17 février dernier. Ce recyclage a une validité de deux ans.

100316-01

Prise en charge des frais de repas lors de la formation SST

Afin de prendre en charge les frais de repas des agents ayant participé à la formation recyclage SST, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à payer :

- le repas des deux agents pour un montant total TTC de 27,40 €

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6251 du BP 2016.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Absentions : 0

Formation contrat CUI

Une formation BAFA sera proposée à l'agent recruté en septembre 2015 en Contrat Unique d'Embauche.

Les problèmes d'absences répétées des personnels en contrat aidé compliquent la gestion des services et leur remplacement accroît la charge de travail de leurs collègues.

ECOLE

Compte-rendu conseil d'école du 1^{er} février 2016

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du Conseil d'école. Y ont été abordés les questions suivantes :

- collation du matin en maternelle
- Les effectifs : 119 élèves actuellement et 115 prévus pour la rentrée 2016/2017
- modification du système de fermeture côté mairie
- installation d'une sonnerie automatique (demande rejetée)
- mise à jour PPMS avec exercice en décembre 2015
- modification des cycles (cycle 1 maternelle, cycle 2 CP CE1 CE2, cycle 3 CM1 CM2 6^{ème})
- présentation du projet d'école 2016-2019

....

Frais de scolarité élèves hors commune

Actuellement fixés à 358 €, le Conseil Municipal envisage de :

- réévaluer le montant des frais de scolarité appliqués aux communes dont les enfants sont scolarisés dans les établissements de Hardinvast.
- de leur demander une participation sur le coût des TAP

Il sera demandé aux autres communes de la CCDD, les tarifs appliqués sur leur territoire.

100316-02 Convention d'utilisation des piscines de Cherbourg-Octeville

Le Conseil Municipal, après délibération,

- VALIDE à l'unanimité, pour l'année scolaire 2015/2016 la convention d'utilisation des piscines de Cherbourg-Octeville qui accueillent les groupes scolaires de Hardinvast
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et à procéder au paiement trimestriel relatif à ce droit d'occupation (3 créneaux à la piscine de la Butte et 1 à la piscine du Maupas).

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Absentions : 0

19h00 ENTREE EN SALLE DE MME GAMACHE

100316-03

TAP : convention avec l'association « La compagnie à 2 pas »

Après délibération le Conseil Municipal valide la convention entre l'association « La compagnie à 2 pas » et la commune pour la mise en œuvre d'un atelier de création d'objets sonores et visuels, à destination des élèves de l'école de Hardinvast, dans le cadre de l'aménagement du temps périscolaire.

Dix séances sont programmées sur le 2ème trimestre 2015/2016, pour un coût unitaire de 45 € TTC. Les frais kilométriques de l'intervenant sont également à la charge de la commune, pour un montant de 4,32 € (16 km x 0.27 €) à chaque déplacement.

Le montant total dû par la commune sera donc de 483,20 € TTC.

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 611 du BP 2016.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Absentions : 0

Bilan comité de pilotage des TAP du 3 mars 2016

Le bilan de la dernière réunion du comité de pilotage des TAP est présenté au Conseil Municipal. Y ont été abordés les sujets suivants :

- la fréquentation : très bonne participation, de l'ordre de 95 % en moyenne (hors TPS)
- les activités réalisées et à venir
- le bilan des enfants et des animateurs (demandé à la fin de chaque session)

-.....

Monsieur l'Inspecteur Académique a assisté à cette réunion. De l'avis de tous, le service proposé est de qualité et les activités intéressantes.

Un questionnaire sera prochainement distribué aux familles afin d'améliorer ou de modifier les animations.

CANTINE/GARDERIE/TRANSPORT

Fonctionnement du Restaurant scolaire

Les effectifs sont en hausse avec une variation pouvant aller de 60 à 77 enfants.

Chaque poste de travail a été étudié pour faire gagner du temps aux agents qui doivent faire face au nombre fluctuant d'enfants présents, sur un même créneau horaire. Pour ce faire, la commune a investi dans l'achat et l'installation :

- d'un four à vapeur sèche permettant un gain de temps dans la préparation des repas
- d'une table de tri qui permet de répartir les déchets des repas de manière à organiser leur valorisation
- de deux chariots inox permettant de stocker les plats et de desservir les plateaux
- d'un lave-vaisselle à capot et à l'aménagement des tables d'entrée et de sortie de celui-ci, afin de faciliter la manipulation des paniers.

-.....

Commune de HARDINVAST

Un deuxième service a été mis en place. Le 2^{ème} groupe d'enfants arrive vers 12h50 de sorte que les enfants aient le temps d'avoir une récréation avant de reprendre les cours. Les personnels mangent avec eux.

L'ambiance est plus calme. Le personnel et les enfants sont satisfaits par cette nouvelle organisation et apprécient les échanges qu'ils ont désormais.

Le temps de travail des agents sera malgré tout à revoir.

Le remplacement d'un agent partant en retraite à la fin de l'année inquiète le reste de l'équipe.

La cuisinière va suivre une formation lui permettant d'élaborer des fiches afin de transmettre les procédures de travail à ses collègues pour qu'elles puissent la remplacer en cas d'absence.

Achat d'un congélateur

Le Conseil Municipal prend acte de l'achat d'un congélateur d'appoint pour le restaurant scolaire pour un montant maximum de 400 € TTC. Celui-ci permettra d'avoir du stock afin de gérer au mieux la variation du nombre de repas d'un jour à l'autre à plus ou moins 20.

MAIRIE

100316-04

Vente de bois

Du bois de chauffage à faire a été mis en vente par la commune sur les parcelles récemment acquises situées au Mont. L'élagage a été réalisé au préalable par les agents techniques communaux. Le prix a été fixé à 50 € la corde. La publicité a été faite sur le site internet de la commune et à la porte de la Mairie. Les lots ont été attribués aux différentes personnes qui se sont fait connaître auprès de la Mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal, AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser le produit de cette vente de bois, sur le budget communal.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Absentions : 0

La commune est dans l'attente d'une réponse de la SAFER pour la mise en location de ces champs.

Recensement de la population 2016

Le recensement de la population de la commune s'est déroulé du 21 janvier au 20 février 2016.

374 logements ont été recensés (dont 5 résidences secondaires et 21 logements vacants).

869 bulletins individuels ont été collectés et 5 personnes sont supposées résider dans 3 logements qui n'ont pu être enquêtés, ce qui porterait la population à 874 habitants (hors étudiants).

55 % des réponses ont été apportées par internet.

19h40 ENTREE EN SALLE DE M. LEMARQUIS

Une série de cambriolages dans les maisons en construction a été constatée sur le nord cotentin. Un cas a été signalé sur la commune.

Ancienne Mairie

Des études vont être lancées sur le devenir de l'ancienne mairie.

BIBLIOTHEQUE

100316-05

Contrat de maintenance du logiciel Microbib

Le Conseil Municipal valide le contrat de maintenance logiciel proposé par la SARL MICROBIB, prenant effet au 1er avril 2016 pour une durée de 12 mois, d'un montant annuel de 250€ HT, soit 300,00 € TTC.

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6156 du BP 2016.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Absentions : 0

100316-06

Convention avec la Bibliothèque Départementale

Suite à la réorganisation de la BDP, une convention entre le Conseil Départemental de la Manche par l'intermédiaire de la bibliothèque départementale et la commune de Hardinvast est présentée au Conseil Municipal.

Cette convention, d'une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse après évaluation, porte notamment sur :

- la désignation d'un référent de secteur, (interlocuteur privilégié pour conseils, questions, accompagnement, suivi de projets,...)
- l'attribution d'un identifiant (réservation de documents, d'outils d'animation,)
- le prêt de documents (imprimés, enregistrés), d'outils d'animation.
- des propositions de formations destinées aux bénévoles gestionnaires de la bibliothèque,
- des propositions d'animation, de publicité
-

Les services rendus par la BDM dans le cadre de la présente convention ne font l'objet d'aucune rémunération (à l'exception de certaines ressources numériques) mais demande à ce que la commune attribue à sa bibliothèque un budget d'un montant annuel minimum de 737,60 € pour l'achat des documents.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette convention et opte pour les modalités suivantes :

- un nombre de passage du bibliobus de 2 fois par an
- un fond de roulement de 1169 livres avec 2 échanges annuels de 390 documents (renouvellement total du fond sur 18 mois)

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Absentions : 0

Pour information, le budget de la commune alloué à la bibliothèque est de 1200 €.

BUDGETS

Commune de HARDINVAST

Le rendez-vous est pris avec le receveur municipal, le mercredi 16 mars 2016, pour la présentation du budget prévisionnel 2016.

Le vote du budget aura lieu le 7 avril 2016.

Madame VIDEGRAIN et Monsieur le Maire présentent un point sur les finances avant le vote du CA 2015 et du BP 2016, en sachant que les recettes de fonctionnement ne sont pas encore connues.

CA 2015 :

FONCTIONNEMENT		CA 2015	INVESTISSEMENT		CA 2015
TOTAL OPERATIONS 2015			TOTAL OPERATIONS 2015		
A)	FONCTIONNEMENT 2015 Recettes	626 980,41 €	A)	INVESTISSEMENT 2015 Recettes	740 541,47 €
B)	FONCTIONNEMENT 2015 Dépenses	454 803,88 €	B)	INVESTISSEMENT 2015 Dépenses	466 142,56 €
C)	TOTAL = (A) - (B) SOLDE	172 176,53 €	C)	TOTAL = (A)-(B) SOLDE	274 398,91 €
OO2	AFFECTATION EXCEDENT ANTERIEUR	263 196,53 €	OO1	SOLDE D'EXECUT.INVESTISS / REPORTE	- 63 342,57 €
F)	SOLDE A AFFECTER	435 373,06 €	O21	SOLDE DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT	211 056,34 €

RESULTAT FONCTIONNEMENT	435 373,06 €	RAR DEPENSES	589 227,14 €
RESULTAT INVESTISSEMENT	211 056,34 €	RAR RECETTES	85 490,25 €
RESTE A REALISER	- 503 736,89 €	RAR 2014	- 503 736,89 €
SOIT: SOLDE EXEDENTAIRE A AFFECTER	142 692,51 €		

RAR DEPENSES	
Emprunt	0,00
Frais Isigny	1 000,00
Extincteurs	250,50
Jardinières	372,38
T3	561 716,21
Table tri	120,00
Salle fêtes	817,54
Eglise	4 192,20
Accessibilité	4 094,40
Voirie	16 663,91
	589 227,14

RAR RECETTES	
Ct territ. Lotisst	15 000,00
Eglise Cons Gl	12 500,00
DETR Access 2	13 248,00
DETR Access1	2 277,00
Interieur	40 000,00
Certif energie	2 465,25
	85 490,25

100316-07

Passage en investissement achats divers

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une facture de :

- Interbio pour la création de panneaux de signalétique destinés à la table de tri du restaurant scolaire pour un montant de 120 € (association non assujettie à la TVA)
- Equipo Cash pour l'achat de 2 chariots en inox destinés au restaurant scolaire pour un montant HT de 210 €, soit 252.00 € TTC
- JS Fourniture pour l'achat de 4 balconnières destinées au fleurissement de la commune pour un montant HT de 310,32 € soit 372.38 € TTC

Commune de HARDINVAST

- UGAP pour l'achat de 5 extincteurs à eau pulvérisée afin de remplacer du matériel dont la date de validité a expiré, pour un montant HT de 208.75 € soit 250.50 € TTC.

Considérant que le prix unitaire HT de ces biens est inférieur à 500 €,
Considérant qu'il s'agit de biens durables,
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider ces factures et d'imputer ces dépenses en section d'investissement, à l'article 2188 du BP 2016.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

100316-08

Passage en investissement dalles pour le plafond de la salle polyvalente

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une facture de chez Aupinel relative à l'achat de dalles de plafond destinées à la salle polyvalente, pour une surface de 100m² et un montant HT de 681.28 €, soit 817.54 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette facture et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2016.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

LOGEMENTS LOCATIFS

Informations sur les travaux

Des photos sur l'avancée des travaux sont présentées aux conseillers.

Les travaux ont pris deux semaines de retard.

Des cuisines aménagées seront installées. Les devis seront présentés lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Des projecteurs leds feront office d'éclairage public et seront installés sur le garage de chaque habitation.

Les terrasses et l'aménagement paysagé seront réalisés pas les agents techniques communaux.

Les enduits seront de deux couleurs : une pour le garage et une pour l'habitat.

Les portes d'entrée seront de 5 couleurs différentes.

Les loyers seront de 500 € pour le T2 et 530 € pour les T3. Ces montants seront validés lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

La pré-réception des logements est prévue le 30 mai 2016 et la réception le 6 juin.

Monsieur le Maire propose aux élus une visite du chantier lors d'un prochain Conseil Municipal.

100316-09

Devis Ets Rouxel : ventilations pour les hottes de cuisine

Un devis des établissements Stéphane ROUXEL est présenté au Conseil Municipal. Il porte sur la fourniture et l'installation de ventilations pour les hottes de cuisine des 5 logements locatifs, pour un montant HT de 240,00 €, soit 288 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, valide ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2016.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

100316-10

Devis Ets SELCA : gaines pour les hottes et projecteurs leds

Un devis des établissements SELCA est présenté au Conseil Municipal. Il porte sur la fourniture et l'installation, pour les 5 logements locatifs de :

- Gaines, pour les hottes de cuisine, entre le plafond de la cuisine et la sortie de toiture
- projecteurs leds, avec détecteur de présence implantés à l'entrée du garage

pour un montant HT de 1 377.35 €, soit 1 652,82 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2016.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

EGLISE/CIMETIERE

Le samedi 12 mars, la Troupe de Françoise Colson donnera une représentation dans l'église. Cette animation est proposée dans le cadre du mécénat avec la Fondation du Patrimoine, afin de promouvoir les travaux de l'église et de récolter des fonds.

SALLE POLYVALENTE

100316-11

Demande de prêt de la salle

Monsieur le Maire présente la demande de l'association pour les Familles et Amis de l'Ehpad Elisabeth de Surville (AFARES) qui souhaite réserver la salle communale à titre gratuit, afin d'y organiser un thé dansant ouvert aux résidents de l'Ehpad mais aussi aux personnes extérieures (danseurs, animatrices, aidants, familles et organisateurs).

Après délibération, le Conseil Municipal décide du prêt de la salle à titre gratuit, un jour sur semaine au cours de l'année 2016, à cette association pour l'organisation de son animation.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

Les serrures de la salle polyvalente seront changées.

100316-12

Facturation coût remplacement dalles de plafond

IL est proposé de mettre à jour le prix du remplacement des dalles de plafond dans la salle polyvalente, en cas de détérioration de celles-ci par les locataires :

COUT REMPLACEMENT MATERIEL		
	Prix catalogue	Prix appliqués
Dalle plafond bord droit	1.50 €	15,00 € la première 5 € les suivantes

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

STADE

100316-13

Devis ACTP : entretien du stade de football

Après délibération, le Conseil Municipal retient à l'unanimité le devis de l'entreprise ACTP pour un montant de 2 463.94 € HT soit 2 956.73 € TTC pour la réalisation des travaux d'entretien des espaces verts des terrains de football de la commune pour l'année 2016. La facturation sera trimestrielle.

Cette somme sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 61521 du Budget Primitif 2016.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Le *FCTVA* est étendu à l'entretien du patrimoine (bâtiments et réseaux) et de la voirie, si les travaux sont réalisés par une entreprise.

VOIRIE

Rapport d'analyse trafic sur la Longue Chasse

Le Conseil Départemental a réalisé une analyse de la circulation sur la Longue Chasse.

Il est constaté une augmentation de l'ordre de 12 % du trafic de février 2014 à décembre 2015 avec une circulation de 5800 véhicules par jour dans les deux sens confondus.

En ce qui concerne la vitesse, il est observé une sensible diminution des vitesses en entrée du virage et une augmentation en sortie, de même pour les pourcentages d'excès de vitesses.

Suite à l'aménagement réalisé par le Conseil départemental, aucun accident n'a été constaté.

L'aménagement des arrêts de bus du Ferrage et d'Isigny sera prochainement réalisé.

FDGDON

La FDGDON reprend la gestion des animaux capturés (ragondins, renards). Une nouvelle convention sera présentée prochainement au Conseil Municipal.

CCDD

Compte rendu du Conseil Communautaire du 2 février 2016

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 2 février dernier, qui porte notamment sur :

- l'élaboration du projet éducatif et pédagogique de la crèche « Les Bout' En Train »,
- le transfert du Droit de Prémption Urbain à la CCDD,
- les marchés publics : étude diagnostic du système d'alimentation de l'eau potable, plan d'épandage des boues de la station d'épuration, suivi des épandages, ...,
- L'analyse rétrospective des comptes de la CCDD, budget par budget,
- la présentation du débat d'Orientation Budgétaire,
- La réforme territoriale

Ce document a été adressé aux membres du conseil municipal par mail en date du 26 février 2016 et est consultable sur le site de la CCDD.

Réforme territoriale.

Monsieur le Maire rappelle qu'un amendement conjoint aux 3 communautés de communes (Douve Divette, Les Pieux, La Hague) et à leurs communes, au projet de SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) du Préfet, a été déposé en Préfecture.

Une motion est actuellement à la signature dans les locaux de la CCDD.

Il est également prévu le déplacement des élus à la Préfecture le 14 mars prochain afin de manifester leur opposition à ce projet. En effet, celui-ci prévoit le passage de 27 à 5 communautés de Communes avec la création d'un « grand Cotentin ».

Les communes craignent notamment la :

- fin de la proximité
- perte de leurs compétences,
- perte de dotations au profit du nouvel EPCI avec l'attribution de compensations qui ne seraient pas revalorisées.
-

PLUI

Une réunion a été organisée à la CCDD avec les exploitants agricoles des 9 communes afin d'enregistrer leurs plans d'épandages, installations, .. dans le cadre du travail d'étude du PLUI.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

100316-14

CLIC Ouest Cotentin

Le CLIC propose un service d'information et de coordination aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes handicapées et à leurs proches.

Son budget est alimenté par les communes et communautés de communes mais surtout par le Conseil Départemental. Depuis cette année, celui-ci ne souhaite plus financer les CLIC et à d'ores et déjà annoncé une chute des dotations. Pour le CLIC Ouest Cotentin, la subvention 2016 s'élèverai à 25 000 € contre 64 120 € en 2015.

Afin de pérenniser son activité, le CLIC demande aux communes, une subvention annuelle de 0.65 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après délibération, regrette ce désengagement du Conseil Départemental mais ne souhaite pas adhérer au CLIC.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Absentions : 0

100316-15

Subvention pour un voyage scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention transmise par une famille hardinvastaise concernant la participation de leur enfant (scolarisé en classe de 4^{ème}) à un séjour en Grande-Bretagne, organisé par le Collège Emile Zola de La Glacerie.

Ce séjour ayant déjà été payé par la famille, le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE de verser à la famille, une subvention forfaitaire de 20 € (montant validé par le CM en date du 3 avril 2014).

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Absentions : 0

100316-16

Subvention pour l'animation du foyer social des jeunes du Lycée Daniel RIGOLET

Une demande de subvention pour l'animation du foyer social des jeunes du Lycée Professionnel Maritime et Aquacole Daniel RIGOLET a été réceptionnée. L'établissement précise dans sa demande que les subventions des communes permettent d'organiser des activités parascolaires (plongée, voile, participation au trophée des Marins, voyages scolaires, ...). Un élève hardinvastais est concerné.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, de ne pas donner suite à cette demande. En effet la commune subventionne volontiers les projets ponctuels, type séjour linguistique mais refuse de participer au fonctionnement général des établissements ou foyers.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Absentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Fête de la tomate : plusieurs réunions ont eu lieu afin d'organiser l'édition 2016
- Bourse aux plantes : elle aura lieu cette année, le samedi 23 avril.